

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DE
L'EQUIPEMENT CHARGEE DU PERSONNEL

SERVICE DU PERSONNEL -

DECRET N° 84/522 du 26.6.84
portant promotion au titre de l'année 1983
des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services de l'Informa-
tion.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 5 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 5 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n°15/82 du 3 Février 1982 portant Statut Général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n°2087/TF du 21 Juin 1980 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/180/LR du 9 Mai 1982 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/187/TF du 5 Juillet 1982 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la Loi n°15/82 du 3 Février 1982 portant Statut
Général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/198/LR du 5 Juillet 1982 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°65/170/TF du 25 Juin 1985 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n°62/196/TF du 5 Juillet 1982 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°75/338 du 19 Juillet 1975 fixant le Statut Commun des
cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;

(/u le Décret n°18/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°30/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n°30/644 du 26 Décembre 1980 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°30/644 du
26 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du
Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 84/520 /MININFO/TF/DEF/MI du 26 Juin 1984....
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 des fonc-
tionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Infor-
mation.

- D E C R E T E -

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus, au titre de l'année 1963, aux échelons ci-après de leur grade, les ~~Administrateurs~~ des cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services de l'Information dont les noms suivent ~~Accusé~~ ~~néant~~ :

Au 2ème Echelon

M - MBOUKOU Pierre p/c du 7-4-64 200

Au 3ème Echelon

M - MININDI Hyacinthe p/c du 1-3-64 RTC

- MINOSSI Théodore p/c du 20-8-64 RTC

Au 6ème Echelon

M - MINOSSI Guy-Noël p/c du 6-2-64 DPTI

M - MINOSSI Paulette p/c du 16-2-64 DPTI

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Juin 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications

Daniel A. B. I. B. I.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COLEO MTSION.

Colonel Louis SYLVAIN NGOMA.
Le Ministre des Finances

Itihi Cassatumba MBOUKOU.

AMPLIATIONS :

- JORC	1
- MININFO/PT/DPT	5
- DGT	3
- DPT	3
- DG/RTC/DALF	10
- DG/PT/DALF	10
- DGB	3
- DCF	2
- DPTI	2
- DCF	2
- DOSSIERS	15
- INTERESSES	5
- SOCH/DC	2